

## Conditions Générales d'Abonnement

### 1. Informations générales

La Santé à Champagne SA exploite un centre pluridisciplinaire dédié à la santé, au bien-être et à la qualité de vie, situé à Champagne (VD). Les installations sont accessibles selon les horaires et conditions propres à chaque activité. Le site est placé sous vidéosurveillance ; les enregistrements sont conservés pendant 10 jours, sauf cas exceptionnel (incident ou procédure légale), conformément à la législation en vigueur sur la protection des données.

---

### 2. Types d'abonnements

2.1 Abonnements Fitness Disponibles en formules mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Les formules semestrielles et annuelles donnent droit à un programme personnalisé. Âge minimum : 16 ans révolus. Les jeunes de 14 ou 15 ans peuvent adhérer avec un accord parental écrit.

2.2 Abonnement annuel SPA Réservé aux personnes âgées de 16 ans révolus. Ce type d'abonnement donne accès aux espaces bien-être (sauna, hammam, relaxation, etc.)

---

### 3. Paiement

Les abonnements sont payables : en une fois : espèces, carte de débit/crédit, TWINT ; en 12 mensualités (abonnement annuel fitness uniquement) : carte de crédit, TWINT ou carte de débit avec prélèvement automatique. L'adhérent s'engage à fournir un moyen de paiement valide pour toute la durée du contrat. En cas de carte expirée, invalide ou refus de débit, l'adhérent est tenu de mettre à jour ses données immédiatement. Dès 1 mois de retard de paiement, la totalité du contrat devient exigible. Des frais de rappel sont appliqués. Le dossier peut être transmis à un office de recouvrement. La signature du contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

---

### 4. Accès et utilisation

Les abonnements ainsi que les moyens d'accès (badges, cartes, etc.) sont strictement nominatifs et non transmissibles. Un moyen d'accès physique est offert lors de l'inscription. En cas de perte, vol ou détérioration, un duplicata est fourni moyennant un forfait unique de CHF 5.-. Le partage de son moyen d'accès est strictement interdit. Des

casiers sont mis à disposition pour la durée de la séance. L'adhérent est tenu d'y déposer ses effets personnels et de les vider en quittant les lieux. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, même en casier fermé. L'enceinte du centre ne peut être utilisée que dans le cadre d'une activité sportive, de bien-être ou de santé. Aucune autre activité ne sera tolérée, sous peine de sanction. Il est par exemple strictement interdit de : dormir ou s'attarder dans les espaces après sa séance ; utiliser les installations sous l'empire d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments perturbants ; exercer une activité commerciale ou proposer des prestations rémunérées sans autorisation ; sortir des locaux par toute issue non destinée au public ; consommer de l'alcool, du tabac ou des substances illégales. Tout comportement portant atteinte à la réputation du centre ou sans lien avec ses activités est strictement interdit. Le non-respect de ces règles peut entraîner une exclusion immédiate sans indemnité.

Fitness : 3 heures par séance.

SPA : un accès par jour, limité à 2 heures. La réservation est recommandée, en particulier lors des périodes de forte affluence, l'accès n'étant pas garanti sans réservation. En cas de dépassement du temps maximal autorisé, des frais supplémentaires peuvent être facturés. L'accès est autorisé uniquement pendant les horaires d'ouverture du SPA.

---

## 5. Suspension, prolongation et résiliation

Pour les abonnements annuels, l'adhérent peut bénéficier d'une prolongation de son abonnement allant jusqu'à 60 jours par année civile, en cas d'absence personnelle (voyage, obligations, etc.). Chaque demande de pause doit porter sur une durée minimale de 7 jours consécutifs. La demande doit impérativement être annoncée à l'avance, en précisant les dates exactes de départ et de retour. La durée totale des jours déposés est cumulée et reportée à la fin de l'abonnement, ce qui décale également la date de renouvellement ainsi que le délai de résiliation du contrat. Aucun report rétroactif ("time stop") ne sera accepté après coup. En cas d'absence justifiée par un problème de santé, un accident, une grossesse ou le service militaire, l'abonnement peut être prolongé sur présentation d'un justificatif médical ou officiel. La prolongation est accordée sans limite stricte de durée, dans la mesure où la demande est raisonnable et documentée. La durée ajoutée correspond à celle mentionnée sur le justificatif. En cas de décès de l'adhérent, l'abonnement est résilié automatiquement à la fin du mois en cours, sans frais. En cas de résiliation anticipée validée, l'abonnement est résilié à la fin du mois en cours. Aucun remboursement du solde de l'abonnement n'est effectué, et aucuns frais administratifs ne sont facturés. Exception : en cas de problème de santé

attesté par certificat médical qui indique qu'une reprise des activités sportives n'est plus autorisée, le solde de l'abonnement est remboursé au prorata temporis, calculé sur la base des dates indiquées sur le certificat médical, sans frais. La résiliation doit être adressée par courrier recommandé, avec un préavis de 30 jours avant l'échéance du contrat. Les abonnements mensuels prennent fin automatiquement à leur date d'échéance. Les abonnements trimestriels, semestriels et annuels sont reconduits tacitement pour une durée identique, aux conditions en vigueur, sauf résiliation effectuée dans les délais susmentionnés. Un rappel d'échéance peut être adressé à titre informatif avant la reconduction automatique, mais n'est pas obligatoire.

---

## 6. Santé, assurance et responsabilité

L'adhérent atteste que son état de santé lui permet pleinement et sans restriction de pratiquer une activité physique ou de bien-être, et qu'aucune contre-indication médicale ne lui a été signalée. Il reconnaît expressément que La Santé à Champagne SA ne procède à aucun examen médical ni test préalable, et n'a pas l'obligation légale de le faire. L'adhérent assume l'entière responsabilité de sa condition physique et de sa capacité à participer aux activités proposées. En cas de doute, il est fortement recommandé de consulter un professionnel de santé avant toute inscription ou pratique. Tout test, mesure ou évaluation éventuellement proposé par le centre a une valeur strictement informative, sans finalité diagnostique ni validation d'aptitude. En cas de fausse déclaration ou d'omission volontaire, La Santé à Champagne SA décline toute responsabilité, notamment en cas de blessure, accident ou aggravation d'un état de santé préexistant. L'adhérent utilise les installations sous sa propre responsabilité et est couvert par sa propre assurance contre les dommages corporels. Il est également responsable des dommages matériels ou corporels qu'il pourrait causer, et s'engage à en assumer les frais sur présentation d'un justificatif.

---

## 7. Données personnelles

Les données personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse, e-mail, téléphone), ainsi que les données d'utilisation ou habitudes de fréquentation des installations, sont utilisées à des fins administratives, organisationnelles, de sécurité ou d'amélioration des services. Elles sont conservées 10 ans, conformément aux obligations légales en matière de facturation, d'archivage et de garantie, et ne sont pas transmises à des tiers, sauf obligation légale. L'adhérent accepte expressément ce traitement en signant le contrat.

---

## 8. Sécurité – dispositif d’alerte

Un dispositif de sécurité est mis à disposition des membres s’entraînant en dehors des heures de présence du personnel. Ce dispositif permet, en cas de besoin, d’alerter une centrale de surveillance externe, laquelle peut accéder temporairement aux images de vidéosurveillance afin d’évaluer la situation et, si nécessaire, faire intervenir un professionnel de santé ou les services de secours. Le fonctionnement du dispositif est brièvement expliqué à l’entrée du centre et/ou à la réception. Les membres sont invités à en prendre connaissance et à l’utiliser de manière responsable. En l’absence de personnel sur place, les membres assument une part de responsabilité collective quant à la vigilance et au respect des règles de sécurité.

---

## 9. Fermetures exceptionnelles des installations

La Santé à Champagne SA se réserve le droit de fermer tout ou partie des installations du centre (SPA, fitness, vestiaires, espaces communs) pour les raisons suivantes : entretien, nettoyage approfondi ou maintenance préventive, pour une durée cumulée maximale de 20 jours ouvrables par installation et par année civile. Des réparations urgentes ou techniques peuvent également être effectuées, y compris sans préavis, si la sécurité ou l’exploitation le justifie.

Ces fermetures ne donnent lieu à aucun remboursement, compensation ni prolongation, sauf si la durée cumulée dépasse 20 jours ouvrables pour une même installation sur l’année.

---

## 10. Dispositions finales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par La Santé à Champagne SA. Les modifications sont communiquées aux membres par voie électronique ou affichage dans les locaux. En l’absence de contestation écrite dans un délai de 30 jours ou en cas de renouvellement de l’abonnement, les nouvelles conditions sont réputées acceptées. La Santé à Champagne SA se réserve le droit d’ajuster ses tarifs d’abonnement à tout moment, notamment en cas d’évolution des coûts d’exploitation, d’indexation ou de modification de l’offre de services. Toute modification tarifaire s’applique uniquement aux renouvellements d’abonnement, sauf accord exprès contraire. L’adhérent sera informé de tout changement de tarif au moins 30 jours avant l’échéance de son contrat. En l’absence de résiliation dans le délai

imparti, le nouvel abonnement sera reconduit aux conditions tarifaires en vigueur. En cas de divergence d'interprétation, la version française fait foi. Tout litige est régi par le droit suisse. Le for juridique est établi auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, sous réserve des dispositions impératives applicables. En cas de force majeure (incendie, inondation, pandémie, catastrophe naturelle ou décision administrative), La Santé à Champagne SA se réserve le droit de modifier temporairement ou suspendre l'accès à ses installations, sans que cela ne donne lieu à une quelconque indemnisation ou prorogation automatique de l'abonnement. Lors de la signature du contrat d'abonnement, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte sans réserve. Ces conditions générales sont en vigueur à partir du 30 juin 2025 pour tout nouvel abonnement. Pour les abonnements en cours à cette date, elles entreront en vigueur à compter du 1 août 2025, sauf contestation écrite de l'adhérent avant cette date.